SENIORS, OSEZ BOUGER !

Salle de sports

Le mardi matin

de 9h30 à 10h45 ou de 10h45 à 12h00

Mairie d'Oudon
150, rue d'Anjou
02 40 83 60 17

Conditions d'inscription :

- Avoir plus de 60 ans

Vous devez fournir :

- Le bulletin d'inscription dûment complété
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités physiques adaptées (En cas de 1ère inscription et de moins de 3 ans)
- Une adhésion de 48€ à l'ordre du Trésor public

(Aucun remboursement accordé en cas d'absence)

Le matériel nécessaire :

- Une tenue adaptée aux activités physiques (Chaussures de sport - Vêtements confortables)
- Une bouteille d'eau

Le calendrier :

Mardi 28 février

Mardi 7 mars
Mardi 14 mars
Mardi 21 mars
Mardi 28 mars

Mardi 4 avril
Mardi 11 avril

Mardi 9 mai
Mardi 16 mai
Mardi 23 mai
Mardi 30 mai

Mardi 6 juin
Mardi 13 juin
Mardi 20 juin
Mardi 27 juin

Mardi 4 juillet

Besoin d'un covoiturage n'hésitez pas à contacter le transport solidaire 07 82 52 29 44

BULLETIN D'INSCRIPTION

28 février 2023 au 4 juillet 2023

NOM (en majuscules) : .....

PRENOM (en majuscules) : .....

Adresse : .....

.....

.....

Date de naissance : ...../...../.....

Téléphone : ...../...../...../...../.....

Courriel : .....@.....

Personne à prévenir en cas d'accident lors d'une activité :

NOM/PRENOM : .....

Téléphone : ...../...../...../...../.....

J'accepte que ma photo soit utilisée pour des supports de communication ☐ OUI ☐ NON

Signature du participant

(Précédé de la mention " lu et approuvé")

Inscription à déposer à l'accueil de la mairie

L’activité comprend des exercices autour de la tonicité, de l’équilibre ou encore de la coordination. Chacun des participants fait en fonction de ses capacités.
Une activité qui permet également de développer du lien social et de créer une belle cohésion de groupe.

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS peut participer financièrement à l’adhésion de cette activité :

La participation est de 25% de l’adhésion pour ceux dont le Quotient Familial est compris entre 500 et 849.
De 50% pour un Quotient Familial inférieur à 500.
Cette aide est limitée à 100€ par personne.

Comment cela fonctionne t’il ?

Il suffit de joindre à votre inscription le relevé CAF indiquant le quotient familial et un RIB (relevé d’identité bancaire) qui sera transmis et étudié par le CCAS.
Le remboursement sera effectif sous deux semaines après réception du dossier.